

ANALYSE DU RAPPORT IGF/IGAENR

VENTE À LA DÉCOUPE DES ORGANISMES DE RECHERCHE

Publié par le SNPTES

Le SNPTES a pris connaissance d'un rapport conjoint de l'Inspection générale des Finances (IGF) de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Le titre du rapport donne déjà la philosophie du texte :

Implantation territoriale des organismes de recherche et perspectives de mutualisation entre organismes et universités.

L'objectif est clair comment atteindre des « marges de progrès » en matière de gestion des fonctions supports dans les organismes de recherche. Les inspecteurs de ces deux institutions ont piloté une vaste enquête auprès des différents opérateurs de recherche. Ils se sont appuyés notamment sur un rapport d'audit du CNRS de 2011 au titre évocateur :

« **L'audit RGPP des fonctions supports du CNRS : premiers résultats et orientations de travail** ».

La question posée en conclusions de ces deux rapports est simple, comment améliorer les pratiques de gestion dans un cadre contraint, celui de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) du gouvernement Fillon repris par le pouvoir politique actuel sous l'acronyme MAP (Modernisation de l'action publique).

La réponse des auteurs de ce rapport est simple, il faut mutualiser. Les universités héberge 55,6% des Unité mixte de recherche (UMR) le rapport suggère donc une plus grande implication en matière de gestion notamment financière par l'établissement hébergeur. Des tentatives de transfert de compétences administratives et financières ont déjà vu le jour par le biais des Délégation globale de gestion (DGG) dont le bilan est très mitigé. Face à ce constat un autre outil de mutualisation est proposé « les services mutualisés de gestion » reprenant les mêmes objectifs.

Les auteurs du rapport de l'IGF/IGAENR font 20 propositions visant à :

- améliorer l'efficacité en matière de fonctions support ;
- réduire le nombre d'agents affectés à ces fonctions ;
- réaffecter les marges financières dégagées à la fonction recherche ;
- dégager des marges de manœuvre pour développer des fonctions nouvelles.

Si l'on suit les raisonnements de ce rapport le gain en termes de postes sur des fonctions supports serait de l'ordre de 940 emplois d'ITA, ce qui contribuera à réduire la masse salariale des organismes de recherche.

Dès lors, le SNPTES s'interroge aussi sur l'impact de ce transfert de compétences en matière administrative et financière sur les personnels des universités. Si l'on admet que ces opérations doivent se faire à moyens constants cela veut dire que la charge de travail des personnels affectés à ces missions s'en trouvera largement augmentée.

Le SNPTES met en garde notre ministère de tutelle sur le suivi des préconisations de ce rapport. Il rappelle le surcroît de travail pour les personnels administratifs des universités déjà impliqués dans les opérations de fusions d'établissements ou dans la mise en place des COMUE.

Le SNPTES s'inquiète par ailleurs du nombre croissant d'agents en situation de mal-être notamment au CNRS. Ces personnels, souvent sur des fonctions support, sont soumis à un stress devenu pour certains insoutenable. Le gain d'efficience prôné par ce rapport ne doit pas se faire au détriment de la santé des personnels.

Le SNPTES interpelle nos autorités de tutelle sur les suites de ce rapport. Il s'interroge notamment sur la nomination de Madame Anne Bisagni-Faure, signataire de ce document, nommé depuis le mois août, conseillère technique enseignement supérieur, recherche au cabinet du Premier ministre. Madame Anne Bisagni-Faure sera-t-elle en charge de la maîtrise d'œuvre des préconisations de ce rapport ?

Choisy-le-Roi, le 30 septembre 2014